



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE OYRE  
SEANCE du LUNDI 13 DECEMBRE 2021

N°2021-35

L'an deux mille vingt et un et le lundi treize décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

**Date de la Convocation** : 7 décembre 2021

**Date d’Affichage** : 7 décembre 2021

**PRESENTS** : Mesdames Christelle BEGEAULT, Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

**ABSENT EXCUSE** : Loïc CHATILLON

**SECRÉTAIRE** : M. Thierry BAILLOUX

Nombre de membres afférents au CM : 15

Qui ont pris part à la délibération : 14

**Objet de la délibération** : Tarifs et conditions de locations de la salle des fêtes Edouard Suire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de reconduire les tarifs de location pour la salle des fêtes de la commune pour l'année 2022.

PARTICULIERS et ASSOCIATIONS	SALLE DES FETES EDOUARD SUIRE		
	COMMUNE	SALLE N°1 Et ANNEXES	SALLE N°2 Et ANNEXES
Journée (du Lundi au Vendredi)	70 €	115 €	160 €
Forfait 2 Jours	150 €	250 €	350 €
Forfait Semaine (inférieur à 4 h) Réunion	53 € * forfait chauffage		
----- Funérailles	53 €		
----- Associations - 1 <sup>ère</sup> Manifestation	Gratuit * forfait chauffage	Gratuit * forfait chauffage	Gratuit * forfait chauffage
----- Associations - 2 <sup>ème</sup> Manifestation	39 €	67 €	103 €

AR PREFECTURE

086-218601862-20211213-D2021\_35-DE  
Regu le 14/12/2021

HORS COMMUNE	SALLE N°1 Et ANNEXES	SALLE N°2 Et ANNEXES	ENSEMBLE POLYVALENT
Journée (du Lundi au Vendredi)	100 €	150 €	200 €
Forfait 2 Jours	200 €	300 €	400 €

\*Du 15 octobre au 15 avril forfait complémentaire pour le chauffage :

Salle n° 1 : + 30 €      Salle n°2 : + 45 €      Ensemble : + 55 €      Forfait semaine Salle n° 1: + 15 €

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

➤ **ACCEPTÉ** de maintenir les tarifs ci-dessus.

Au Registre sont les signatures,  
Pour Copie conforme,  
En Mairie, le 13 décembre 2021



Le Maire, Géry WIBAUX

*Cwibaux*

AR PREFECTURE

086-218601862-20211213-D2021\_35-DE  
Regu le 14/12/2021